

COMMUNE DE BUDOS
Département de la Gironde

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 FEVRIER 2020 A 18H30

L'an deux mil vingt, le lundi 24 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Elie ZAUSA, Maire.

Présents : MM E.ZAUSA, D.CHARLOT, M.TRUFFART, P.CLAVERIE, A.MARQUETTE, G.GARÇON
Mme C.ZAUSA, MJ.LEFEVRE, E.COCQUELIN, J.BARRE

Absents, excusés : MT.DUPOUY, M.CONSTANS, F.BACQUE, N.REDOULEZ, A.BARCENA

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame Catherine ZAUSA a été élue secrétaire de séance.

Signature du compte-rendu du 20 janvier 2020 approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à rajouter, en début de séance, une Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin.

M2020 / 01 : Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire de subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100 % de leur valeur.

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil Municipal de Budos, à l'unanimité, demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

- Faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;

- Reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

2020 / 03 : Délibération Approbation Compte de Gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020 / 04 : Délibération Vote Compte Administratif 2019

Monsieur Elie ZAUSA, Maire quitte la séance. Le Conseil Municipal élit un Président de Séance. Monsieur Gilles GARÇON, élu Président de Séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Elie ZAUSA, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif conformément à l'exécution du Budget ;
- 2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3°) Arrête les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif.

Hors présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2019.

2020 / 05 : Délibération Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 962 628,47 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A <u>Résultat de l'exercice</u>	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+156 055,99 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u>	ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+806 572,48 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		<u>962 628,47 €</u>
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u>		+51 150,95 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-173 725,97 €
Besoin de financement F	=D+E	-122 575,02 €
<u>AFFECTATION = C</u>	=G+H	<u>962 628,47 €</u>
1) <u>Affectation en réserves R 1068 en investissement</u>		<u>122 575,02 €</u>
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) <u>H Report en fonctionnement R.002.(2)</u>		<u>840 053,45 €</u>
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'affectation du résultat.

2020 / 06 : Délibération Convention de partenariat 2020 avec l'association ADICHATS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention avec l'association ADICHATS dans le cadre de travaux d'entretien des espaces verts, sur une période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2020.

Monsieur le Maire présente le devis et donne lecture de la convention :

Objet : débroussaillage et entretien des espaces verts de la Commune

Durée : la convention est établie pour une durée de 1 an avec prise d'effet au 01.01.2020

Montant : prestation forfaitaire de 6090 € ttc versée à l'issue des travaux soit le 1^{er} octobre 2020.

Modalités : équipe de deux personnes du lundi au jeudi, 5 heures par personne soit 10 heures par jour. Les travaux s'entendent dans la limite de 60 jours de travail répartis sur une période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le devis de l'association ADICHATS, pour un montant de 6090 € ttc ainsi que les termes de la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que la convention et toutes pièces afférentes à cette prestation

2020 / 07 : Délibération Convention FSL 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention financière du Groupement d'Intérêt Public - Fonds de Solidarité Logement.

Monsieur le Maire rappelle les domaines d'intervention du FSL sur le territoire, en matière d'impayés d'Energie / Eau / Téléphone et indique que 3 familles Budossaises ont été bénéficiaires de ces aides en 2019 en matière d'Energie.

La participation financière prévisionnelle pour l'année 2020 est de :

- **160,20 € (0,20 € par habitant) pour le Fonds Energie**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer au FSL pour l'année 2020 pour un montant de 160.20 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante

2020 / 08 : Délibération Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de Télécom 2020

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le Conseil Municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire » tout en ne devant pas excéder ceux indiqués ci-dessous ;

Montant « plafonds » des redevances dues pour l'année 2020

	Artères * (en €/km)		Installations radioélectriques (Pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	Autres (Cabine tél, sous répartiteur) (€/m2)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	41.66 €	55,54 €	Non plafonné	27,77 €

* On entend par « artère » : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en plein terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier au titre de l'année 2020, selon le barème suivant :

	Artères * (en €/km)		Installations radioélectriques (Pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	Autres (Cabine tél, sous répartiteur) (€/m2)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	41,66 €	55,54 €	Non plafonné	27,77 €

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L45-1 à L47 et R20-51 à R20-54 ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- en application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, fixe la redevance France Télécom au titre de l'année 2020 comme indiqué sur tableau ci-dessus
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision

Vote des subventions aux Associations Budget 2020 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier CHARLOT 1^{er} Adjoint. Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les montants attribués en 2019 pour l'ensemble des associations.

Monsieur CHARLOT fait part de la demande de subvention exceptionnelle de l'association Loisirs Sportifs et Culturels Budossais pour un montant de 600 €, relative à l'achat de nouveaux matériels. Il est proposé d'attribuer une subvention de 250 €.

Les propositions sont les suivantes :

Ecole de Budos	100 €
Ecole de Léogeats	100 €
ACCA de Budos	680 €
ACPG Anciens combattants	300 €
Adichats	470 €
ADMR	100 €
Amis des Ecoles	100 €
Soleil Budossais	480 €
Croix Rouge Française	170 €
GDSA Frelon Asiatique	100 €
Jeunesse Budossaise	4500 €
La Boule Budossaise	480 €
Loisirs sportifs et culturels	850 € + 250 achat matériels
OCC Coop. Scolaire	1200 €
Sapeurs-pompiers	100 €
Association sportive Rugby	500 €
TOTAL	<u>10 480 €</u>

Après concertation, le Conseil Municipal, à la majorité, 9 voix POUR et 1 abstention, valide les montants des subventions attribuées aux associations tels que présentés ci-dessus.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que :

- Tony VERGER, agent technique est arrêté jusqu'au 1^{er} mars 2020

- Paula DA SILVA, agent d'entretien est en arrêt maladie jusqu'au 18 mai 2020 et sera remplacée par Madame Eugenie ZAUSA durant cette période.

Monsieur le Maire informe avoir été démarché par la société Green Label Isolation dans le cadre de l'isolation à 1 €. Il propose d'inscrire dans ce programme le logement communal de la rue Bernard Pascaud actuellement occupé par Madame Sabine BELIS. L'entreprise sera contactée.

Monsieur le Maire propose de procéder à la constitution de la tenue du bureau de vote pour les élections municipales.

Ainsi s'achève la réunion.